



Pollution tabagique de voisinage : Y a-t-il une solution ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 4 septembre 2019

Bonjour.

Je ne sais pas si vous pourrez m'aider, mais qui ne tente rien... B

Voilà mes nouveaux voisins d'appartement sont fumeurs et chaque matin à 6h nous sommes tirés de notre sommeil pour leurs odeurs de cigarettes. L'immeuble est probablement mal isolé et je suis donc allée voir cette voisine pour lui expliquer que les odeurs passent dans notre chambre et que c'est compliqué à supporter quand on est non fumeur.

Elle m'a dit avoir compris mais n'a pas du tout pris en compte ma remarque et continue. Et je me réveille chaque matin à 6h avec un mal de tête.

Je ne sais pas vraiment quoi faire car je sais qu'elle a le droit de fumer chez elle, en revanche il me semble que comme le bruit, les activités des uns ne doivent pas déranger les autres.

Connaissez-vous un moyen rapide de faire cesser cela ? J'ai contacté le syndic mais ils sont tjrs frileux et lents à réagir.

Merci d'avance de votre aide.

Cdt

Nathalie

Réponse :

Ça n'est pas illégal au titre des lois qui protègent contre le tabagisme, mais c'est répréhensible au titre du trouble anormal de voisinage.

Le site service-public.fr vous explique en détail les moyens de recours pour être protégé des [Troubles de voisinage par nuisances olfactives](#) et notamment le recours au [conciliateur de justice](#)

Cependant, si vous voulez voir la loi évoluer, il faut participer activement aux travaux que nous menons en ce sens ou [soutenir](#) les efforts des bénévoles qui y contribuent. Pour cela, vous pouvez proposer votre concours au [groupe de travail](#) de notre association régionale d'Île-de-France